



Elections professionnelles 2018

Commission administrative paritaire centrale (CAPC)

DES INFIRMIERS DE LA DEFENSE

6 décembre 2018

Appel à voter
CAPC ID

Vous désignerez par votre vote, celles et ceux que vous estimerez les plus compétents et les plus efficaces syndicalement pour vous défendre au niveau de notre ministère.

Le périmètre Santé évolue et se restructure dans une nouvelle organisation nationale et territoriale (stratégie nationale de santé, projet régional de santé, coordination avec les agences régionales de santé, groupements hospitaliers de territoire, groupements de coopération sanitaire, centres de santé, etc...) avec une participation renforcée des hôpitaux des armées et des autres éléments du service de santé des armées où les personnels seront fortement impactés. Dans cette évolution, la **CFDT** sera présente à vos côtés.

Faire face aux nombreuses réorganisations et changements, auxquels sont confrontés les infirmiers de la Défense (ID), est un enjeu majeur.

Nous vous invitons **le 6 décembre 2018** à élire vos représentants **CFDT** à la **commission administrative paritaire centrale**. Vous, Infirmiers de la Défense (ID), constituez un maillon essentiel du SSA, mais trop souvent acteurs professionnels négligés, voire oubliés !

Malgré un cadre de budget restreint, de baisse d'effectifs, d'un gel des salaires, vos élus **CFDT** agiront pour votre déroulement de carrière, à savoir :

- Un parcours professionnel, lisible, de qualité, sécurisé et attractif avec l'application du protocole PPCR, pour l'ensemble des agents (Par exemple : intégration d'une partie des primes en points d'indice, etc.)
- Depuis 2014, la CFDT a été leader dans la négociation du protocole parcours professionnel carrière rémunération (PPCR), ce protocole a été signé le 30 septembre 2015 par la CFDT malgré l'opposition de 3 syndicats non signataires (CGT, FO et Solidaires) qui en réclament pourtant aujourd'hui l'application. Leur attitude a précarisé ce qui devait être un accord et a permis au gouvernement actuel de différer d'un an son application
- Une revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires en début de corps (160 % du SMIC),
- Une augmentation des ratios promus/promouvables (Avancements),
- La reconnaissance de la pénibilité liée aux multiples contraintes professionnelles doit être essentielle pour améliorer ces conditions de travail dégradées, qui induisent un « facteur stress » croissant, renforçant ainsi une situation d'isolement professionnel dans un énième contexte de restructuration.
- La reconnaissance de nouvelles compétences et d'autonomie plus grande dans le cadre d'une équipe coordonnée par un médecin où les évolutions des techniques et réglementaires sont rapides,
- Inscrire en catégorie active toutes les professions paramédicales,
- Meilleure reconnaissance de la filière paramédicale et reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle et des diplômes,





CAP Centrale des Infirmiers de Défense

LA CFDT DEFENSE VOUS PRESENTE SES CANDIDATES ET CANDIDATS !

Appel à voter
CAPC ID

Infirmier de classe normale

GOUPIL ep BODIN Nathalie	1 ^{er} Centre de Médecine des Armées - Paris
HEDREUIL ep ROLLAND Martine	15 ^{ème} Centre Médical des Armées - Rennes



Vos élus **CFDT** continueront à revendiquer une amélioration du pouvoir d'achat et dynamiser votre perspective de carrière pour tous les Infirmiers de la Défense de notre ministère.



Le 6 décembre 2018, en accordant votre confiance à la CFDT, vous optez pour un syndicalisme responsable, solidaire, d'action pour la défense des intérêts des agents. Un syndicalisme d'émancipation qui fait des agents, de vous, des acteurs de la qualité de vie au travail.